



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 44370

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la disparition de plusieurs centaines de Chypriotes d'origine grecque au cours des opérations militaires menées par la Turquie en territoire chypriote, il y a vingt-deux ans. Ce drame n'a toujours pas été éclairci. Il laisse des familles affectées dans une incertitude douloureuse et inacceptable. Il empêche la réconciliation entre Chypriotes qui suppose confiance mutuelle et respect du droit. Il lui demande les initiatives diplomatiques que la France a pu et compte prendre pour faire progresser l'enquête et engager les poursuites internationales qui s'imposeraient pour que justice soit rendue.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le problème des personnes disparues à Chypre. En l'absence de preuves, l'organisation des Nations Unies reconnaît implicitement que les personnes disparues (1493 Chypriotes grecs et 500 Chypriotes turcs sont à ce jour officiellement répertoriées) sont malheureusement décédées. De leur côté, les autorités chypriotes à Nicosie ne demandent pas, semble-t-il, la traduction d'éventuels responsables devant un tribunal pénal international, mais exigent en revanche que des informations précises soient fournies au comité tripartite sur les disparus. La France, pour sa part, est disposée à contribuer à toute initiative visant à donner plus de substance à ce comité et à améliorer la coopération avec la commission d'enquête des Nations Unies. Elle continuera de soutenir toute initiative visant à relancer les procédures concernant la recherche des disparus, notamment au sein de la commission des droits de l'homme des Nations Unies et sous l'égide du comité tripartite sur les disparus. Conformément à sa tradition d'attachement au respect des droits de l'homme, elle souhaite que ce drame pour les familles directement touchées puisse être résolu à la faveur d'une reprise, qu'elle espère prochaine, des contacts intercommunautaires interrompus depuis la fin de 1994. Plus généralement, la France n'a cessé d'exprimer le souhait que la question de Chypre trouve une solution juste et durable conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle poursuivra ses efforts pour contribuer à faire avancer un règlement politique global.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44370

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5594

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6127